

# SYNDICAT NATIONAL DES PERSONNELS DE L'ADMINISTRATION DE LA MER

Fédération Nationale de  
L'équipement et de l'Environnement



Adhérent à l'Union Générale  
des Fédérations de Fonctionnaires

## Compte rendu de la CAP des IAM du 24 octobre 2012

### Membres présents

Présidée par M. Hervé Schimtt, sous-directeur de la modernisation et de la gestion statutaires de la DRH.

Représentants du personnel:

Mme BEN KHEMIS, Mme FIELBARD, M.GACHIGNAT, M. HENTGEN, Mme EUZEN, Mme RATSIVALAKA.

Représentants de l'administration:

M. EYMARD, M. PERRIER, M. MEINIER, M. SONJON, M. BOUNATE

La CAP débute à 14h30. Une CAP préparatoire s'est tenue le matin.

Secrétaire de séance: M. MEINIER, Secrétaire adjoint: Mme BEN KHEMIS.

### **1. Réduction d'ancienneté au titre de 2011**

Pour 2011, le scénario retenu est celui d'attribution de 1 mois pour tous, inspecteurs stagiaires inclus.

### **2. Mutations et détachements**

#### **Mutations**

Le SNPAM-CGT s'est attaché à vérifier que chaque mutation opérée sur un poste ouvert aux IAM respecte les règles applicables et notamment celles relatives à la publication de tous les postes concernés. Pour les postes sur lesquelles au moins un IAM est candidat, nous nous sommes assurés à ce que l'ensemble des candidatures soient portées à la connaissance des représentants des IAM dans les délais prévus par le règlement de la CAP, quelque soit le corps d'appartenance des candidats.

#### *Postes de 1<sup>er</sup> niveau*

N°	Intitulé	Service	Attribution/Commentaires
123771	Responsable pole administratif CSR RH	DRIEA / CSR	M. MEINIER Stéphane, seul candidat, est proposé par la CAP
124937	Chargé de mission politiques maritimes	DIRM NANTES / MCPML	M. BOUDET François est proposé par la CAP. M. VALLET Charles est classé en numéro 2. La candidature classée en rang 1 n'est pas retenue (cadre du corps des ingénieurs des mines)
124973	Coordinateur CRS	DIRM MARSEILLE / CSN	M. VASSEUR Stéphane, seul candidat, est proposé par la CAP
124641	Chargé d'étude « Habitat indigne »	CETE MED DAT	Mme GRIMAL Christine, seul candidate, est proposée par la CAP
124712	ISN au CSN de Rouen	DIRM LE HAVRE / CSN Rouen	M. DOUCHET seul candidat, est proposé par la CAP en détachement. Sa candidature n'avait pas pu être étudiée lors de la dernière CAP compte tenu d'un dysfonctionnement de l'administration. M. DOUCHET devra bénéficier d'une formation adaptée afin d'acquérir les habilitations associées au poste d'ISN A
124911	Secrétaire général du LPM de Nantes	DIRM NANTES / SE / LPM NANTES	M. MENEZ, seul candidat, est proposé par la CAP en détachement.

## Postes de 2ème niveau

N°	Intitulé	Service	Attribution/Commentaires
124919	Directeur du LPM de STMALO	DIRM NANTES / SE / LPM ST MALO	Le poste n'est pas vacant
124674	Directeur du LPM de FECAMP	DIRM LE HAVRE / SE / LPM FECAMP	Le poste n'est pas vacant

### **Détachements**

\* Le bureau RH a présenté en CAP la demande de détachement et d'intégration de Mme THOMIN sur le poste de SG au LPM de St Malo. Les représentants CGT ont une nouvelle fois déploré le manque de rigueur dans la présentation des dossiers de séance. Le dossier de Mme THOMIN étant incomplet, les représentants CGT ont demandé à la RH de recueillir l'ensemble des données de la demande de cet agent et de statuer lors d'une CAP électronique.

\* Le détachement de M. Menec (BOP 207) reçoit un avis favorable.

\* Le détachement de M. Douchet (intégration au 31/12/12 pour être pris sur quota 2012) reçoit un avis favorable. La formation d'ISNPRPM sera à effectuer.

### **3. Nomination au choix**

34 contrôleurs des affaires maritimes sont proposables pour 3 postes à attribuer compte tenu des reliquats de postes des années précédentes.

La CAP propose M. GALLENE, M. LEROLAND et M. DOUGLAZET. Les deux premiers nommés auront vocation à être versés dans le futur corps de catégorie A technique, le troisième nommé dans le futur corps de catégorie A administratif (attachés de l'administration de l'état).

Le SNPAM-CGT rappelle que le corps des IAM ayant vocation à court terme à être intégré au sein du corps des ITPE, il lui apparaîtrait plus judicieux de nommer ces agents directement dans ce corps.

### **4. Examen des recours**

#### **Relatifs à la PFR**

Deux dossiers de recours sont présentés (Mme FORGEARD et M. BOUTELOUP en poste au CSN Réunion). Les recours datent de février 2011 au titre de la PFR 2010. Au vu de ces fiches, l'administration propose de maintenir la proposition du service notateur. Elle indique que les années suivantes, ces agents ont été notés au delà de la moyenne et que la consultation du chef de service n'est pas obligatoire même si cela est la pratique.

La cgt relève que cet examen est un exemple flagrant de l'inefficacité et de la perversité de la PFR: ni l'agent ni le chef de service ne sont satisfaits. L'enveloppe globale ne permet pas de récompenser le travail d'équipe.

La cgt demande la transmission des documents relatifs à l'harmonisation (lus en séance). La DRH indique qu'ils seront transmis par la suite (autorisation préalable nécessaire).

La cgt demande un vote "nouvelle étude de la part résultat de la PFR attribuée à M. Bouteloup et Mme Forgeard".

Pour: 4 (cgt et cfdt) Contre: 4 (drh).

#### **Relatifs à l'absence d'entretien d'évaluation**

Le 1er mars 2010, quatre inspecteurs de la sécurité des navires du CSN de Marseille transmettaient par voie hiérarchique un recours relatif à l'absence d'entretien d'évaluation, pour certains d'entre eux sur une période de 4 ans.

Lors des CAP du 4 novembre 2010 puis du 5 avril 2011, les représentants SNPAM-CGT ont alerté la DRH sur cette problématique. La DRH s'est engagée à effectuer auprès du service concerné un rappel des règles en vigueur en ce qui concerne l'évaluation des fonctionnaires.

A ce jour, soit près de 3 ans après le premier recours, la situation d'au moins un des inspecteurs concernés n'a pas évolué. Nous dénonçons ce manque grave de l'administration, rappelant notamment que l'entretien d'évaluation annuel est un élément fondamental de la détermination de la part résultats de la PFR.

Le SNPAM-CGT s'interroge sur le moyen pour obliger le chef de service concerné à respecter ses obligations réglementaires en ce qui concerne la conduite des entretiens d'évaluation. Elle recommande vivement qu'une date butoir de réalisation du(des) entretien(s) soit mentionnée dans tout courrier à venir.

La DRH s'engage à relancer le service concerné.

## **5. Questions diverses**

### **5.1. Fiches des postes d'ISN ayant des fonctions CMS en outre mer**

Les représentants CGT rappellent que la Direction des Affaires Maritimes s'était engagée à faire parvenir aux représentants des personnels les fiches de poste avec les fonctions CMS des catégorie A en outre mer.

N'ayant toujours pas reçu les documents à ce jour, les représentants CGT renouvellent leur demande.

Finalement, ces fiches ont été envoyées le 31/10. Elles concernent Nouméa, Fort de France, Cayenne, Papeete et La Réunion. Les fiches concernant Mayotte et St Pierre et Miquelon sont en cours de révision.

### **5.2. Postes de chef CSN adjoint**

Une réunion où ce sujet a été abordé, entre les OS, la DRH et la DAM s'est tenue le 13/09/2012.

La CGT rappelle sa position relative à la nécessité d'adjoindre un adjoint à chaque chef de CSN.

Les CSN sont des services à haut niveau d'expertise dans lesquels la position du chef de CSN est spécifique: fonction d'encadrement de cadre A + fonction d'ISN + autorité de recours.

Par ailleurs, les critères proposés par la DAM sont partiels et donc partiels (nb agents>10, PSC>100, +500 int>10, flotte>800).

La gestion d'une flotte de pêche demande-t-elle moins d'expertise que celle d'une flotte de commerce?

Des critères à seuils sont intrinsèquement pervers, des critères progressifs reflèteraient mieux la réalité de l'activité d'un CSN.

### **5.3. Intégration des IAM dans le corps des ITPE**

Les représentants CGT de la CAP des IAM ont saisi par écrit la DRH sur ce sujet afin de l'inscrire à l'ordre du jour. Un calendrier nous avait été communiqué à la précédente CAP de juin avec une intégration annoncée pour le début d'année 2013. Sans nouvelle sur les modalités d'intégration, il était urgent de les connaître avant sa mise en œuvre, d'autant qu'un premier retard avait été pris sur le premier calendrier présenté à l'automne 2011, avec pour effet premier semestre 2012.

L'administration a justifié ce premier retard comme étant la conséquence de la non validation par la Fonction Publique du dossier présenté par le MEDDE, concernant le nouveau corps des attachés CIGEM du MEDDE. A ce jour, la validation n'est toujours pas actée. Il semblerait que les difficultés techniques à résoudre sur ce dossier ne permettent pas une validation avant le début d'année 2014, ce qui par voie de conséquence, renverrait l'intégration des IAM OT et OS dans le corps des ITPE en 2014.

Pour rappel, la DRH a opté pour une scission définitive du corps selon les options de recrutement initiales des IAM. Ils auraient vocation à être reversé soit dans le nouveau corps des AAE CIGEM du MEDDE pour les IAM OA soit pour les autres options scientifiques et techniques dans le corps des ITPE.

De plus, les assises ingénieur mises en place cet été, à la demande des 4 corps des ingénieurs du MEDDE et MAPA seraient également une cause du retard du dossier d'intégration des IAM. Une réflexion est menée sur le rôle des ingénieurs et ses missions au sein des services de l'Etat. Il s'agit donc d'une réflexion globale. Ainsi, il convient d'attendre les éléments de conclusion de l'étude, à l'issue de l'ensemble de ces travaux, afin de donner des orientations précises à notre future intégration.

Les IAM sont invités au travers de leurs organisations syndicales à participer à ces travaux de concertation et de construction du nouveau corps des ingénieurs du MEDDE. La prochaine réunion doit se tenir fin novembre.

Les représentants de la CGT ont rappelé la volonté des IAM, toutes options confondues, à intégrer un grand corps d'ingénieur et rapidement. Une campagne de sensibilisation a été lancée par la CGT, depuis un mois, afin de recenser l'importance de cette volonté au travers d'une pétition dont la question centrale est l'intégration de l'ensemble des IAM dans un corps d'ingénieur, au regard des missions et des responsabilités exercées.

Au jour de la CAP, il y avait 67 retours dans ce sens sur 166 IAM. Un tableau de recensement des pétitionnaires, leur grade, leur origine et leur fonction a été rempli. A ce tableau et à la liste des signataires, a été également joint, pour ceux qui en disposaient, les fiches de poste déclinant leurs missions afin d'en avoir une lecture claire, sachant que d'autres collègues pouvaient encore la signer. L'ensemble de ce dossier a été remis en main propre à l'adjoint de la DRH, pour étude.

Les représentants de la CFDT n'ont pas donné de raison clairement audible sur leurs raisons à ne pas adhérer à cette pétition. Ils préconisent plutôt le droit d'option pour chaque inspecteur d'intégrer tel ou tel nouveau corps, selon ses propres critères.

Ce droit d'option, par défaut d'autres éléments plus objectifs, a été validé par l'ensemble des protagonistes, sachant que la CGT manifeste une préférence plus globale d'intégration de la totalité des IAM dans le corps des ITPE.

### **Prochaine CAP Prévus le 19/02/2013**

#### **Vos représentants SNPAM-CGT à la CAP des IAM:**

Patricia BEN KHEMIS, Marion FIELBARD, Cyrille GACHIGNAT, Marc HENTGEN.